

Direction des Finances

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

## COMMUNE DE FEYTIAT

---



Janvier 2023

---

---

## Préambule

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, des subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Contexte général : situation économique et sociale</b>	<b>5</b>
Situation globale	5
Ralentissement de la croissance mondiale	5
Zone Euro : risque important de récession économique	6
France : la croissance ralentit mais reste positive	6
Quelques mesures relatives aux collectivités locales :	7
1/Maîtrise des dépenses publiques : dispositif mis en place pour respecter les objectifs	7
2/Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL	7
3/ Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	7
4/ Valeurs locatives des locaux professionnels	7
5/ Dispositif d'aide pour faire face à la hausse du prix de l'énergie.	8
Situation de la collectivité	8
<b>Situation et orientations budgétaires de la collectivité</b>	<b>10</b>
Recettes de fonctionnement	10
Fiscalité	10
Impôts et taxes :	10
Fiscalité directe :	10
Concours de l'État	11
Autres recettes (produits des services...)	12
Dépenses de fonctionnement	12
Dépenses de personnel	13
Subventions aux associations	13
Autres dépenses de fonctionnement	14
Section d'investissement	14
Dette	14
Recettes d'investissement	17
FCTVA	17
Taxe d'aménagement	17
Subventions reçues	18
Dépenses d'investissement	18
<b>Programmation des investissements de la collectivité</b>	<b>18</b>
<b>Conclusion:</b>	<b>19</b>

## Introduction

Chers collègues,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année qui induit de procéder à la préparation de notre budget 2023.

La première étape consiste à présenter un débat d'orientations budgétaires afin d'orienter notre politique à moyen terme en prenant en compte les éléments contextuels qui constituent notre environnement économique, législatif, et sociétal.

L'évolution de notre contexte est très rapide dans de nombreux domaines aussi ce débat devra permettre d'en appréhender les enjeux pour notre commune et pour son budget.

Les évolutions par grands comptes devront permettre d'anticiper notre gestion future tout en gardant des marges de manœuvres pour continuer à rendre des services à notre population.

Je vous propose d'en discuter au cours de ce Conseil Municipal.

## Contexte général : situation économique et sociale

### Situation globale

#### Ralentissement de la croissance mondiale

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7% en octobre.

La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère.

Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse et semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêts y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, la politique monétaire restrictive de la Réserve Fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022.

En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

#### Zone Euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La Zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie; cela se fait de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la

consommation des ménages ainsi que la production. Le pouvoir d'achat est en baisse et les coûts énergétiques deviennent insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

## **France : la croissance ralentit mais reste positive**

En 2022, l'activité française a continué de résister malgré une inflation élevée qui demeure cependant inférieure à celle de la zone Euro. Le taux de chômage reste relativement faible (7,2 %) en raison de la création d'emplois. La part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie.

Les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement de pénuries venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

La Loi de finances prévoit un ralentissement du déficit public à 5 % du PIB en 2023 soit l'équivalent de 2022. Mais un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion des finances publiques

### Quelques mesures relatives aux collectivités locales :

1/Maîtrise des dépenses publiques : dispositif mis en place pour respecter les objectifs

Le pacte de stabilité (contrats de Cahors) mis en œuvre en 2018 laisse place au pacte de confiance.

Toutes les collectivités sont concernées par l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement mais certaines vont faire l'objet d'un suivi plus spécifique. Sont concernés les régions, les collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, les départements, la métropole de Lyon, la ville de Paris mais aussi les EPCI à fiscalité propre, les communes

---

dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros. **L'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (uniquement sur budget principal) est égal à l'inflation diminuée de 0,5 point.**

2/ Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

3/ Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

4/ Valeurs locatives des locaux professionnels

Les bases fiscales des locaux professionnels devaient être revalorisées en 2023 à partir de l'évolution des loyers sur les 3 dernières années. Cette revalorisation sera reportée en 2025.

5/ Dispositif d'aide pour faire face à la hausse du prix de l'énergie.

Le dispositif de prise en charge, au-delà d'un certain seuil de 50% des factures d'électricité des collectivités. Toutes les communes et intercommunalités pourront bénéficier de ce mécanisme. En outre, la facturation directe à l'État par les fournisseurs de la partie compensée soulagera la trésorerie des collectivités.

## Situation de la collectivité

Entre 2016 et 2022, la commune présente les caractéristiques suivantes :

- un fond de roulement en moyenne de 1 200 000 € sur la période
- un autofinancement net entre 450 000 et 600 000 €
- permettant un investissement moyen de 1,5 à 2 millions par an

En 2022 , les résultats sont plutôt supérieurs ; Il faut néanmoins préciser l'impact de deux événements budgétaires majeurs :

La recette de 840 000 € suite à la vente d'un pas de porte. Cette recette correspond à une dépense réalisée en 2020. Il s'agit d'un retour à la normale pour la trésorerie de la collectivité.

Le remboursement par Limoges Métropole d' un terrain que nous avons acquis pour son compte l'an passé.

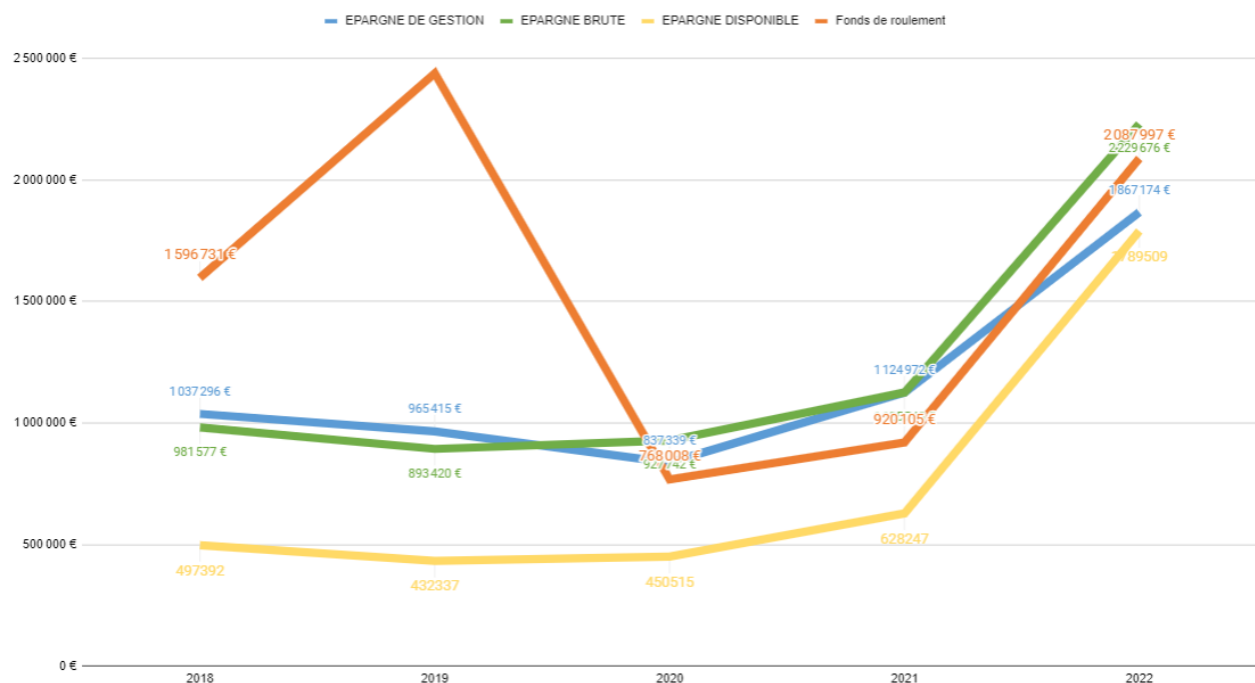
Les résultats 2022 marquent une hausse conséquente des dépenses de fonctionnement qui devraient être de l'ordre de 12 %, résultats compensés cette année par une augmentation des recettes d'environ 20 % .

La crise énergétique a impacté le budget de la commune avec 28 % d'évolution de l'enveloppe gaz et électricité.

Cela représente une charge supplémentaire d'environ 93 000 € .



	2019	2020	2021	2022
Recettes courantes de fonctionnement	6981636	6 760 164	7 017 506	8 466 937
Dépenses de gestion	6016221	5 922 825	5 892 534	6 599 763
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>965415</b>	<b>837 339</b>	<b>1 124 972</b>	<b>1 867 174</b>
Solde produits-charges financières	-82338	-94 243	-104 253	-69 184
Solde produits-charges exceptionnels	10343	184 645	105 029	431 686
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>893420</b>	<b>927 742</b>	<b>1 125 748</b>	<b>2 229 676</b>
Remboursement en capital de la dette	461083	477 227	497 501	440 167
<b>EPARGNE DISPONIBLE ( Epargne Nette)</b>	<b>432337</b>	<b>450 515</b>	<b>628 247</b>	<b>1 789 509</b>
Dépenses d'investissement	1354190	3 035 426	2 197 653	1 346 402
Recettes d'investissement	263621	914 419	921 503	724 786
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>1090569</b>	<b>2 121 007</b>	<b>1 276 150</b>	<b>621 616</b>
<b>Emprunt</b>	<b>1500000</b>	<b>0</b>	<b>800 000</b>	<b>0</b>
<b>Variation du fond de roulement</b>	<b>841769</b>	<b>-1 670 492</b>	<b>152 097</b>	<b>1 167 892</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT/ RÉSULTAT</b>	<b>2438500</b>	<b>768 008</b>	<b>920 105</b>	<b>2 087 997</b>



## Situation et orientations budgétaires de la collectivité

### Recettes de fonctionnement

Entre 2016 et 2021 les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité étaient stables et de l'ordre de 7 millions €.

En 2022 , le montant global des recettes est de plus de 8,8 millions .

### Fiscalité

#### Impôts et taxes :

Le FPIC et l'Attribution de compensation sont à la hauteur de la prévision pour 2022, par contre la Dotation de solidarité communautaire est passée de 9 000€ à 36 000 €.

#### Fiscalité directe :

La recette complémentaire de taxes foncières est de 266 102 € ( + 3, 4% bases; +3% taux) ;  
 Les droits de mutation ( DTMO) apportent encore une recette importante à la commune.

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022
73211	Attribution de compensation	2 037 600,00	1 826 379,46	1 826 374,95	1 826 374,95	1 826 376,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	8 927,00	8 927,00	36 692,00
73223	Fds péréquation <sup>o</sup> ress. comm. interc	79 088,00	78 297,00	77 759,00	84 690,00	84 380,00
<b>Chapitre 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 116 688,00</b>	<b>1 904 676,46</b>	<b>1 913 060,95</b>	<b>1 919 991,95</b>	<b>1 947 448,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 982 929,00	3 071 039,00	2 788 242,00	2 989 462,00	3242513,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 856,00	746,00	1 306,00	1 995,00	0
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	142 996,20	132 291,00	133 738,12	127 149,67	131 470,70
73141	Taxe sur la consommation d'électricité					6 307,92
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	190 597,18	186 364,59	165 517,98	243 806,76	357627,87
<b>chapitre 731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>3 318 378,38</b>	<b>3 390 440,59</b>	<b>3 088 804,10</b>	<b>3 362 413,43</b>	<b>3 734 761,49</b>

L'effort fiscal est un élément de calcul pour la DGF :

Effort fiscal Feytiat : 0,933111 en 2021 et 0,96932 en 2022

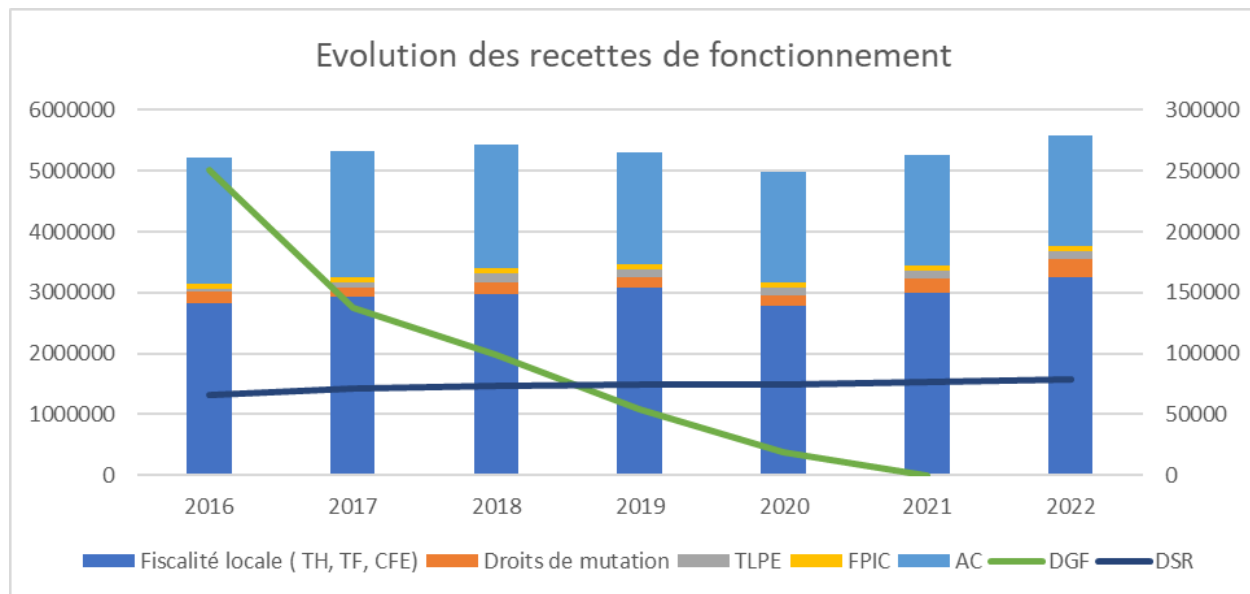
Effort fiscal strate : 1,164841 en 2021 et 1,186941 en 2022



Augmentation des taux	0 %	+1 %	+2%	+3 %
Recette supplémentaire /2022	entre 175 000 € et 241 000 €	entre 210 000 € et 280 000 €	entre 254 000€ et 319 422 €	entre 292 000 € et 358 000 €

## Concours de l'État

Les deux courbes montrent les dotations de l'Etat à la collectivité , les colonnes correspondent aux autres recettes de la commune ( hors recettes de services).



## Autres recettes (produits des services...)

Les recettes de services ont évolué , elles sont passées de 694 869 € en 2021 à 862 326,54€ en 2022 ; l'évolution étant due :

- Au remboursement de mise à disposition de personnel par Limoges Métropole de 350 066 €. En 2021 nous avons reçu 263 901 €; Cette recette supplémentaire étant due à des régulations de versements sur les années antérieures

-à la bonne année du service culturel : 39 591 € pour le pastel et 30 549 € pour les animations culturelles ( 32 116 € pour les deux en 2021),

- au restaurant scolaire +17 000 €

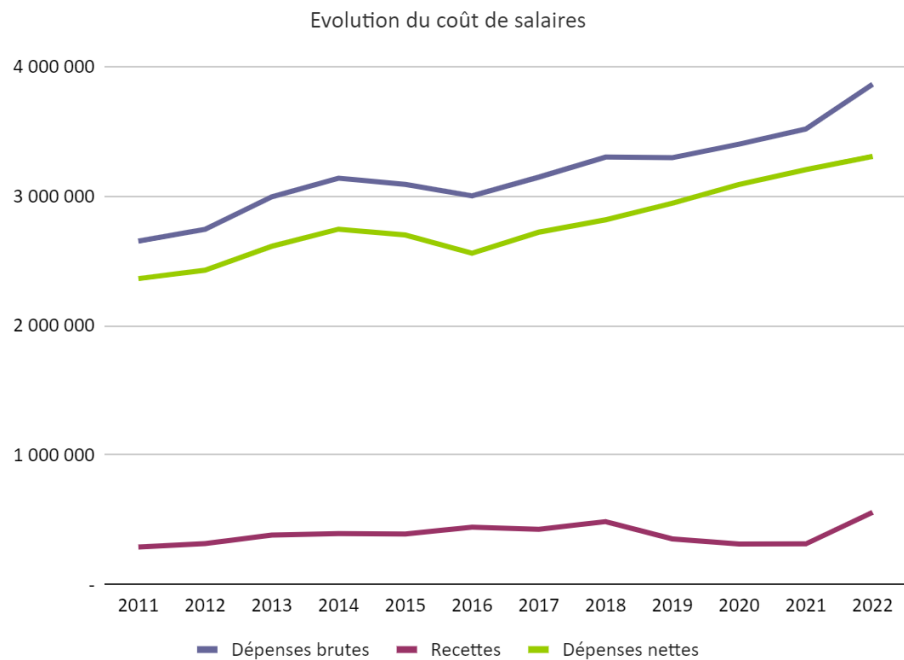
- et au service jeunesse Alsh/Slam +15 000 €

## Dépenses de fonctionnement

Après 3 années consécutives de fléchissement les dépenses de fonctionnement sont en nette augmentation

### Dépenses de personnel

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Coût brut du personnel</i>	3 000 722	3 145 614	3 300 336	3 294 910	3 400 363	3 538 807	3 862 653
<i>Atténuations de charges</i>	-127 090	-161 611	-201 482	-83 250	-126 325	-188 116	-180 791
<b>Frais de personnel</b>	<b>2 873 632</b>	<b>2 984 003</b>	<b>3 098 854</b>	<b>3 211 660</b>	<b>3 274 038</b>	<b>3 350 691</b>	<b>3 681 862</b>
Dépenses Réelles de fonctionnement	6 062 873	6 005 315	6 287 190	6 107 328	6 057 481	6 023 354	6 724 746
<b>Personnel/dépenses de fonctionnement</b>	<b>44,56%</b>	<b>46,98%</b>	<b>46,68%</b>	<b>52,59%</b>	<b>54,05%</b>	<b>55,63%</b>	<b>54,75%</b>
Personnel voirie mis à disposition de l'Agglo+remboursements Etat	314 988	263 889	283 353	268 720	266 894	263 901	379 793
Frais actualisés de personnel	2 558 644	2 720 114	2 815 501	2 942 940	3 007 144	3 086 790	3 302 069
Dépenses actualisées de fonctionnement	5 741 950	5 739 512	6 002 890	5 838 608	5 790 587	5 759 453	6 344 953
<b>Frais actualisés de persl/dépenses actualisées de fonct. En %</b>	<b>44,56%</b>	<b>47,39%</b>	<b>46,90%</b>	<b>50,40%</b>	<b>51,93%</b>	<b>53,60%</b>	<b>52,04%</b>



### Subventions aux associations

2018	2019	2020	2021	2022
207 732	203 296	178 628	111 942	189 000

Cette année, le volume des subventions accordées correspond à ce qui était versé avant la crise sanitaire.

### Autres dépenses de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022
2 026 605	2 113 375	1 956 745	1 851 543	2 126 704

Chapitre 11, ensemble des achats de fonctionnement ( petit matériel, prestations, fluides ....)

Une nette augmentation due à l'inflation, aux coûts de l'énergie mais aussi à une année complète de fonctionnement de l'ensemble des services , et à l'impact de l'extension du complexe Couderc.



## Section d'investissement

### Dette

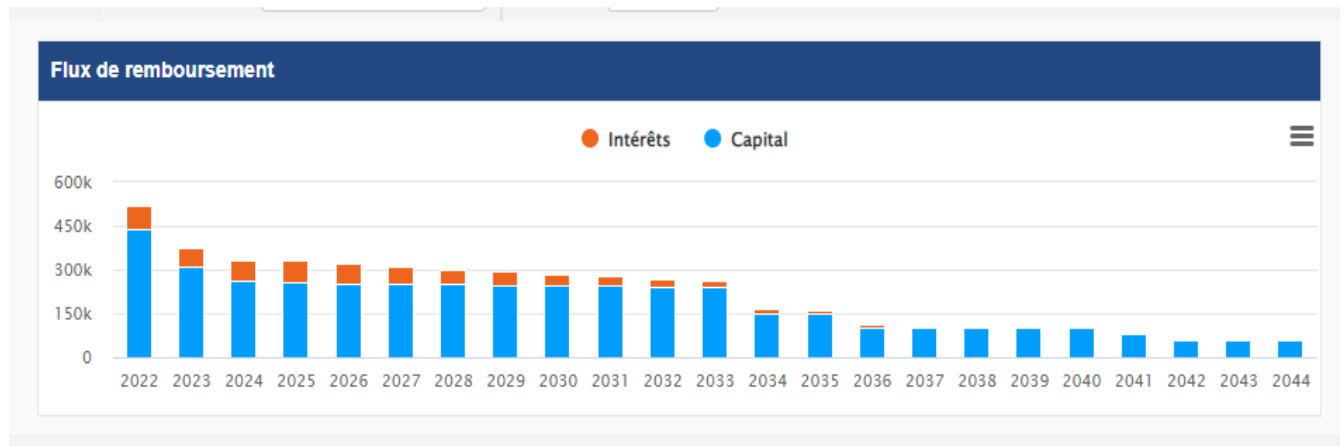
La commune est en période de désendettement ; Le capital restant dû est de 3 871 114 € au 31/12/2022 pour un taux moyen de 1,79 % ; 80,04 % de la dette présente un taux fixe et 19,96 % sont indexés au livret A.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	<a href="#">3 081 664,96 €</a>	<a href="#">81.45 %</a>	<a href="#">1.85 %</a>
Variable	<a href="#">0,00 €</a>	<a href="#">0.00 %</a>	<a href="#">0.00 %</a>
Livret A	<a href="#">701 917,13 €</a>	<a href="#">18.55 %</a>	<a href="#">3.00 %</a>
Ensemble des risques	<a href="#">3 783 582,09 €</a>	<a href="#">100.00 %</a>	<a href="#">2.06 %</a>

“Ratio Klopfer” : encours de la dette / Epargne Brute

Il détermine le nombre d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement du stock de dette. Il détermine la capacité de désendettement de la commune. Au delà de 7 ans il peut être considéré comme excessif.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,10</b>	<b>3,72</b>	<b>3,50</b>	<b>5,01</b>	<b>4,29</b>	<b>3,83</b>	<b>1,60</b>



### Dette par année

	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	4 075 016,14 €	3 687 319,21 €	3 404 320,31 €	3 147 929,95 €	2 893 741,15 €	1 650 779,98 €
Capital payé sur la période	440 167,31 €	308 361,89 €	264 351,71 €	256 190,29 €	254 188,80 €	245 046,76 €
Intérêts payés sur la période	77 435,14 €	66 815,19 €	70 320,62 €	77 097,85 €	67 760,34 €	32 969,04 €
Taux moyen sur la période	1,83%	2,03%	2,36%	2,25%	2,07%	1,84%

État généré au  
31/12/2022



## Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	1 320 000 €	34,10%
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	772 824 €	19,96%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	740 000 €	19,12%
CAISSE D'EPARGNE	521 052 €	13,46%
BANQUE POSTALE	463 158 €	11,96%
DEXIA CL	54 079 €	1,40%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>3 871 114 €</b>	<b>100,00%</b>

État généré au 31/12/2022

Limoges Métropole nous rembourse dégressivement les emprunts que nous continuons à payer pour les travaux de voirie effectués avant le transfert. Ce remboursement s'appelle « la dette récupérable ».

Profil d'extinction détaillé de la dette récupérable :

	2023	2024
Capital Restant Dû 01/01/n	31 843	3 573
Capital	28 270	3 573
Intérêts	4 324	435



## Recettes d'investissement

### FCTVA

Année	2018	2019	2020	2021	2022
FCTVA	164 704	92 500	121 966	221 511	304 866

2021 et 2022 correspondent au remboursement de l'extension de Couderc, pour les années 2023 et 2024, la recette de FCTVA est estimée à environ 100 000 € par an.

### Taxe d'aménagement

La commune perçoit la taxe d'aménagement ; le 1er janvier 2019, Limoges Métropole est devenue une communauté urbaine, à ce titre, elle devrait percevoir de droit la taxe d'aménagement.

Sur le territoire communautaire, les élus avaient validé un versement complet de la taxe d'aménagement aux communes.

La commune avait ainsi conservé sa recette basée sur un taux de 3%. Puis en 2022, au travers du pacte financier il a été décidé que le taux de la taxe d'aménagement serait fixé à 5 % et que l'EPCI verserait 80 % de cette recette aux communes. Cette recette va donc non seulement perdurer mais également augmenter sous le double effet du choix de l'EPCI et de la sortie de terre des lotissements en cours d'aménagement.

Pour information :

Pour une maison de 120m<sup>2</sup> , recette de la commune :

ancien calcul : 2952 €

nouveau calcul : 3936 €

### Subventions reçues

En 2022, le Département nous a versé :

8 260 € pour la salle modulaire de l'école maternelle

8 100 € pour le boulodrome

10 775 € pour l'éclairage du stade

18 045 € pour l'extension du complexe Couderc.

La Préfecture nous a versé :

---

80 184 € dans le cadre de la DETR pour la maison de l'Enfance .

L'Etat nous a versé 10 085 € dans le cadre du plan de relance pour l'équipement informatique de l'école élémentaire.

La caf a participé à hauteur de 4 351,57 € pour l'acquisition du module sanitaire des Bruges et 289,95 € pour les premières factures du concours d'architecte.

## **Dépenses d'investissement**

La commune a investi la somme de 1 562 561 € ( hors remboursement de capital) dont un quart pour la réhabilitation de la maison de l'Enfance. Pour rappel en 2020 c'est près de 3 millions qui avaient été investis par la commune.

## **Programmation des investissements de la collectivité**

Les services ont travaillé sur les projets de réalisation d'un terrain de tennis couvert ; le projet est quasiment prêt à démarrer; Nous attendons l'ouverture des plis.

Par ailleurs, le projet de Maison médicale est toujours en cours d'étude tant sur le financement que sur les modalités de partenariat .

Enfin le concours d'architectes pour l'Alsh des Bruges est en cours, le résultat sera connu au cours du 1er trimestre 2023.

---

## Conclusion:

Les éléments présentés montrent que notre commune aborde l'année 2023 dans de bonnes conditions financières grâce à une gestion d'opérations foncières concrétisées en 2022.

Les emprunts nécessaires faits au bon moment avant la progression des taux nous assurent une bonne gestion de la dette.

Les incertitudes sont liées surtout à l'évolution des coûts énergétiques que nous avons bien commencé à anticiper, mais il faudra continuer les investissements dans ce domaine.

Nos prévisions d'investissement seront liées à ces problématiques et nous devons en tenir compte en matière de temporalité.

Le budget 2023 sera néanmoins ambitieux en matière de service et de fonctionnement.

Nous avons beaucoup d'équipements qu'il faut entretenir afin de garder un patrimoine de qualité.

Le projet phare sera la restructuration de l'accueil de loisirs qui est enclenché.